

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue au lieu des séances, le vendredi 18 novembre 2016 à 17 h 00 et à laquelle sont présents les membres suivants formant quorum :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Roger Martel, Conseiller au poste numéro 2
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller au poste numéro 3
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 6

Sont absents :

Madame Joëlle Berdugo Adler, Conseillère au poste numéro 1
Monsieur Jean-Jacques Desjardins, Conseiller au poste numéro 4
Monsieur Michael Ray, Conseiller au poste numéro 5

Est également présent le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2016
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Rapport du Maire sur la situation financière de l'année 2016
 - 6.2 Publication du rapport du Maire
 - 6.3 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du Conseil
 - 6.4 Adoption du calendrier des séances 2017
 - 6.5 Dépôt du registre annuel de déclaration des dons
 - 6.6 Avis de motion – Règlement établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2017
 - 6.7 Nomination de personnes et autorisation à appliquer les règlements municipaux
 - 6.8 Avis de motion – Règlement numéro SQ 03-2012-04 amendant le règlement numéro SQ 03-2012 tel qu'amendé concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel
 - 6.9 Achat d'un véhicule usagé – Service de protection

- 7 Urbanisme
 - 7.1 Demande de dérogation mineure – Lot 5 508 348, 8, avenue de Condé – Implantation d'un cabanon
 - 7.2 P.I.I.A. – Lot 5 508 143, 30, avenue des Alouettes – Nouveau parement extérieur au bâtiment principal
 - 7.3 P.I.I.A. – Lot 5 508 444, 3, avenue des Aigles – Nouveau parement extérieur au bâtiment principal
 - 7.4 P.I.I.A. – Lot 5 508 203, 14, chemin des Deux-Lacs – Nouveau parement extérieur au bâtiment principal
 - 7.5 P.I.I.A. – Lot 5 508 952, 43, chemin Fridolin-Simard – Construction d'un agrandissement au bâtiment principal
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Approbation du prix négocié concernant l'acquisition d'un chasse-neige et équipements connexes
 - 8.2 Réfection du réseau routier 2016 – Décompte progressif numéro 1
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2016-11-152 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOPTE l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-153 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2016

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2016 a été remise à chaque membre du Conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ADOPTE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 octobre 2016 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-154 3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 18 novembre 2016 au montant de 292 353.59 \$ dont :

- 249 122.19 \$ sont des comptes payés;
- 43 231.40 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2016-11-155 6.1 **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ANNÉE 2016**

CONSIDÉRANT que l'article 474.1 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) stipule que le Maire a l'obligation de produire annuellement un rapport sur la situation financière de la Ville au moins quatre (4) semaines avant l'adoption du budget;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le rapport du Maire sur la situation financière de la Ville d'Estérel pour l'année 2016.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-156 6.2 **PUBLICATION DU RAPPORT DU MAIRE**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) stipule à l'article 474.1 que le texte du rapport du Maire sur la situation financière doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité. En plus ou au lieu de cette distribution le texte peut être publié dans un journal diffusé sur le territoire de la municipalité;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu :

QUE le rapport du Maire soit envoyé par la poste à tous les propriétaires inscrits au rôle d'évaluation de la Ville d'Estérel.

Adoptée à l'unanimité

6.3 **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

Le directeur général dépose, conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (L.R.Q., c. E-2.2), les déclarations mises à jour des intérêts pécuniaires des membres du Conseil suivants :

Monsieur Jean-Pierre Nepveu, Maire
Monsieur Roger Martel, Conseiller
Monsieur Bruce Zikman, Conseiller
Monsieur Michael Ray, Conseiller
Madame Christine Corriveau, Conseillère

2016-11-157 6.4 **ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES 2017**

CONSIDÉRANT que l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le calendrier relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil pour l'année 2017, aux jours et heures ci-dessous indiqués :

20 janvier 2017 – 17 h 00	21 juillet 2017 – 17 h 00
17 février 2017 – 17 h 00	18 août 2017 – 17 h 00
17 mars 2017 – 17 h 00	15 septembre 2017 – 17 h 00
21 avril 2017 – 17 h 00	20 octobre 2017 – 17 h 00
19 mai 2017 – 17 h 00	17 novembre 2017 – 17 h 00
16 juin 2017 – 17 h 00	15 décembre 2017 – 17 h 00

DONNE avis public du présent calendrier, conformément à l'article 320 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Adoptée à l'unanimité

6.5 **DÉPÔT DU REGISTRE ANNUEL DE DÉCLARATION DES DONs**

Conformément à l'article 6 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c. E-15.1.0.1), le greffier dépose le registre annuel de déclaration des dons.

6.6 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TAUX DE TAXES, LES COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2017**

Avis de motion est donné par Monsieur Roger Martel à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement établissant les taux de taxes, les compensations et les conditions de perception pour l'année financière 2017.

2016-11-158 6.7 **NOMINATION DE PERSONNES ET AUTORISATION À APPLIQUER LES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

NOMME Mesdames Nancy Lachaine et Chantal Lizé ainsi que Messieurs Guillaume Blanc, Richard Dumoulin, Serge Hayman et Mathieu Quevillon à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les règlements suivants, ainsi que tout amendement auxdits règlements :

- SQ 02-2012 sur les systèmes d'alarme;
- SQ 03-2012 concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel;
- SQ 04-2012 concernant les nuisances et l'usage et l'empiètement des voies publiques de la Ville d'Estérel;
- SQ 05-2012 concernant la propreté, la sécurité, la paix et l'ordre dans les voies publiques, les trottoirs, les parcs et places publiques de la Ville d'Estérel;
- 2012-617 sur le contrôle des animaux;

AUTORISE les personnes susnommées à émettre des constats d'infraction à tous les contrevenants auxdits règlements;

ABROGE toute résolution précédente visant à nommer des personnes à titre de personnes ou officiers autorisés à appliquer les susdits règlements.

Adoptée à l'unanimité

6.8 **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 03-2012-04 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO SQ 03-2012 TEL QU'AMENDÉ CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT DANS LA VILLE D'ESTÉREL**

Avis de motion est donné par Monsieur Roger Martel à l'effet qu'il sera présenté, lors d'une prochaine séance, un règlement numéro SQ 03-2012-04 amendant le règlement numéro SQ 03-2012 tel qu'amendé concernant la circulation et le stationnement dans la Ville d'Estérel.

2016-11-159 6.9 **ACHAT D'UN VÉHICULE USAGÉ – SERVICE DE PROTECTION**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel désire faire l'acquisition d'un véhicule usagé pour le Service de protection;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

AUTORISE l'achat d'un véhicule usagé pour le Service de protection au coût maximal de 21 500 \$, taxes en sus, à même le fonds de roulement;

AUTORISE le directeur général, Monsieur Luc Lafontaine, ou la trésorière, Madame Nadine Bonneau, à signer, pour et au nom de la Ville d'Estérel, un contrat d'achat pour un véhicule usagé d'un coût maximal de 21 500 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

7. **URBANISME**

2016-11-160 7.1 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 5 508 348, 8, AVENUE DE CONDÉ – IMPLANTATION D'UN CABANON**

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure pour le lot 5 508 348, soit le 8, avenue de Condé;

CONSIDÉRANT que cette demande a pour effet d'autoriser la construction d'un bâtiment accessoire en partie sud est à 5,11 mètres de la ligne latérale droite alors qu'une marge de 6 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 0,89 mètre dans cette marge;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU16-1104, recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2016-0009 pour autoriser la construction d'un bâtiment accessoire à la condition que la dalle de béton destinée à l'équipement soit enlevée;

CONSIDÉRANT que selon la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), cette demande fut publiée dans le journal des Pays-d'en-Haut La Vallée en date du 2 novembre 2016 et affichée aux endroits prescrits sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que les personnes présentes ont la possibilité de se faire entendre relativement à cette demande;

CONSIDÉRANT qu'aucun commentaire n'est reçu;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

ACCORDE la dérogation mineure demandée numéro 2016-0009 pour autoriser la construction d'un bâtiment accessoire en partie sud est à 5,11 mètres de la ligne latérale droite alors qu'une marge de 6 mètres est prévue, créant ainsi un empiètement de 0,89 mètre dans cette marge, telle que présentée par le requérant, à la condition que la deuxième dalle de béton, d'une dimension de 1.82 mètre par 2.42 mètres érigée sur cette propriété soit démolie.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-161 7.2

P.I.I.A. – LOT 5 508 143, 30, AVENUE DES ALOUETTES – NOUVEAU PAREMENT EXTÉRIEUR AU BÂTIMENT PRINCIPAL

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour l'ajout d'un nouveau parement extérieur au bâtiment principal du 30, avenue des Alouettes;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Photos, échantillons;
- Plans;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU16-1105, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'ajout d'un nouveau parement extérieur au bâtiment principal du 30, avenue des Alouettes, tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-162 7.3 **P.I.I.A. – LOT 5 508 444, 3, AVENUE DES AIGLES – NOUVEAU PAREMENT EXTÉRIEUR AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour l'ajout d'un nouveau parement extérieur au bâtiment principal du 3, avenue des Aigles;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Dessins des élévations;
- Échantillons des matériaux;
- Dépliant des fenêtres;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU16-1106, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'ajout d'un nouveau parement extérieur au bâtiment principal du 3, avenue des Aigles, tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-163 7.4 **P.I.I.A. – LOT 5 508 203, 14, CHEMIN DES DEUX-LACS – NOUVEAU PAREMENT EXTÉRIEUR AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour l'ajout d'un nouveau parement extérieur au bâtiment principal du 14, chemin des Deux-Lacs;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis des échantillons de pierre au Service de l'urbanisme, avec sa demande;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU16-1107, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'ajout d'un nouveau parement extérieur au bâtiment principal du 14, chemin des Deux-Lacs, tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-164 7.5

**P.I.I.A. – LOT 5 508 952, 43, CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD –
CONSTRUCTION D'UN AGRANDISSEMENT AU BÂTIMENT
PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- Plan d'architecture;
- Certificat de localisation;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro CCU16-1108, recommande l'acceptation de la demande à la condition que la clôture existante soit réinstallée telle quelle et qu'un dépôt de sécurité de dix mille dollars (10 000 \$) soit exigé pour s'assurer que les travaux seront complétés à l'échéance du permis;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un agrandissement au bâtiment principal du 43, chemin Fridolin-Simard, tel que présenté par le requérant, à la condition que la clôture existante soit réinstallée aussitôt que les travaux seront substantiellement complétés.

Adoptée à l'unanimité

8. **TRAVAUX PUBLICS**

2016-11-165

8.1 **APPROBATION DU PRIX NÉGOCIÉ CONCERNANT L'ACQUISITION D'UN CHASSE-NEIGE ET ÉQUIPEMENTS CONNEXES**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2016-10-150 afin d'octroyer le contrat concernant l'acquisition d'un chasse-neige et équipements connexes au plus bas soumissionnaire conforme, Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée, conditionnellement à la conclusion d'une entente pour conclure ledit contrat à un prix moindre que celui proposé dans la soumission;

CONSIDÉRANT que le prix inscrit au bordereau de soumission de l'appel d'offres numéro 2016-600 est de 37 500 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu négociation avec le fournisseur Entreprises Desjardins & Fontaine Ltée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu que le Conseil approuve le montant négocié pour la conclusion du contrat;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Madame Christine Corriveau et résolu que ce Conseil :

APPROUVE le montant de 36 000 \$, taxes en sus, négocié pour le contrat concernant l'acquisition d'un chasse-neige et équipements connexes.

Adoptée à l'unanimité

2016-11-166

8.2 **RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2016 – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la firme d'ingénierie Consultants Mirtec Inc. d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 relativement au projet intitulé « Réfection du réseau routier 2016 »;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Roger Martel, appuyé par Monsieur Bruce Zikman et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le paiement du décompte progressif numéro 1 du projet « Réfection du réseau routier 2016 » au montant de 245 411.47 \$ à même la subvention de 322 635 \$ accordée à la Ville d'Estérel dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

Adoptée à l'unanimité

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

2016-11-167 13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Bruce Zikman, appuyé par Monsieur Roger Martel et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 47, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité

Jean-Pierre Nepveu
Maire

Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Jean-Pierre Nepveu, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).